

La communauté universitaire de Kara sensibilisée aux mesures de sécurité et de santé au travail

Le Comité de Sécurité et Santé au Travail de l'Université de Kara (CSST-UK) a organisé le vendredi 24 novembre 2017, une journée de sensibilisation à la prévention des risques sur le lieu de travail. Cette journée avait pour but de partager des informations utiles, au personnel enseignant et au personnel administratif et technique, afin de prévenir les risques sanitaires et sécuritaires liés à l'exercice de leurs différentes fonctions à l'Université de Kara. L'événement a été présidé par M. Pawoubadi PIDABI, secrétaire général de l'Université de Kara, représentant le président de l'institution, le Professeur Komla SANDA.



M. PIDABI, SG-UK (au micro) délivrant le message du président de l'Université de Kara

La séance a débuté avec le mot du président du CSST-UK, M. Bammoy NABE, Maître de conférences en Histoire. Partant de l'adage "il vaut mieux prévenir que guérir", M. NABE a fait savoir que la préoccupation majeure pour l'employeur est d'avoir des ressources humaines de qualité, à l'abri des maladies professionnelles et des risques de sécurité en milieu de travail. « *C'est dans cet esprit de nécessité de garantir l'assurance qualité, le bien-être à tous les agents du personnel de l'Université de Kara que les autorités de cette institution ont mis en œuvre la politique nationale de protection sociale des travailleurs* », a-t-il ajouté.

Pour sa part, M. Pawoubadi PIDABI, le secrétaire général de l'Université de Kara, a au nom du président de l'Université, le Professeur Komla SANDA, félicité les organisateurs de cet évènement qui rentre dans la droite ligne de la démarche assurance qualité. Invitant les participants à accorder un grand intérêt aux communications, il a exhorté les uns et les autres à plus de vigilance et de prudence non seulement sur les sites de travail, mais également sur les différents trajets menant au lieu de travail pour réduire au mieux les cas d'accidents.

La journée de sensibilisation a été marquée par deux communications. La première a porté sur le thème *Prévention des risques sur le lieu du travail*. Elle a été présentée par M. Justin B. M'BORTCHE, agent de prévention à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, agence de Kara.

Selon M. M'BORTCHE, la prévention est «l'art d'identifier, d'évaluer et d'anticiper, afin de maîtriser, les risques professionnels qui pourraient nuire à la santé et au bien-être des travailleurs». Pour ce faire, il a décliné les différents types de prévention à savoir : la prévention technique qui utilise des mesures de sécurité intrinsèque aux locaux et équipements de travail, et des techniques de protection intégrées aux machines ou procédés de fabrication ; la prévention médicale qui vise à assurer l'aptitude physique et psychique du travailleur pour le poste. En dehors de ces deux types de prévention, il a également parlé de la prévention psychologique qui réduit ou élimine la présence d'agents psychosociaux pathogènes en milieu de travail et la prévention légale qui, par des textes réglementaires, amène les employeurs et les travailleurs à adopter des mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires pour la prévention des risques professionnels.



Les communicateurs face à l'assistance

S'agissant de la deuxième communication, elle a été faite par M. Komlan HOUTONDJI, responsable du code de la route de Kara. Elle a porté sur le thème *La conduite responsable sur la route*. Dans son exposé, M. HOUTONDJI a entretenu les participants sur le respect du code de la route et des conduites à tenir en vue de réduire et d'éviter les risques d'accidents de circulation. Pour lui, les accidents de circulations observés sont liés aux comportements des usagers de la route. Faisant cas des causes d'accidents de circulation, M. HOUTONDJI a cité l'excès de vitesse, la conduite en état d'ivresse, le non-respect et la méconnaissance des règles du code de la route.

Après ces deux communications, des échanges ont permis aux participants de poser leurs inquiétudes et doléances sur des sujets liés aux mesures de sécurité au travail et à la prévention des accidents routiers.

Cette toute première activité du CSST-UK pour le compte de l'année universitaire 2017-2018 a connu un écho favorable eu égard à l'engouement constaté chez les participants et aux témoignages de ces derniers. Pour Mme Akouavi ANONENE, employée de bureau à la direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DASS) : « *cette journée de sensibilisation est la bienvenue. Elle nous a permis d'avoir d'utiles informations qui vont nous permettre de mieux assurer notre sécurité au travail et surtout en circulation. Nous souhaiterions qu'il y ait si possible d'autres séances au sein des différents services pour nous outiller davantage afin de garantir au mieux notre sécurité au travail.* » Selon, M. Dotsè ALOSSE, Maître-Assistant et enseignant-chercheur au département de

Philosophie, « *comme tout agent, nous sommes exposés aux risques de travail. Cette sensibilisation nous a édifiés sur les comportements à adopter pour prévenir les accidents au travail et sur les démarches à mener pour la déclaration d'un accident de travail.* »



Les participants suivant attentivement l'exposé qui leur est fait

Il faut noter que le 28 novembre 2016, le CSST-UK a obtenu son attestation de mise en place, synonyme de reconnaissance. Cette attestation a été délivrée par la direction régionale du travail et des lois sociales. Comme missions, le CSST-UK est chargé entre autres d'identifier les risques dans l'entreprise ou l'établissement par de fréquentes visites des lieux de travail ; de veiller à l'observation des dispositions législatives et réglementaires et des consignes concernant la sécurité et santé au travail ; d'établir et exécuter un programme d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité en rapport avec les activités de l'entreprise et d'assurer l'éducation des travailleurs dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail.

Le Service de Communication